

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1983)
Heft: 698

Artikel: Initiative : quarante heures : le nouveau visage de l'Union syndicale
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1025089>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La politique éclatée

La cohabitation de ces différentes conceptions est difficile. Voyez les listes sauvages qui fleurissent actuellement à l'occasion des élections — soutien à des candidats «verts» de différents partis, par exemple — et qui provoquent la grogne de ces partis: on n'aime pas les francs-tireurs de la politique qui s'activent hors de cadres historiquement établis.

INITIATIVE

Quarante heures: le nouveau visage de l'Union syndicale

Lancement d'une initiative «pour la réduction de la durée du travail» par l'Union syndicale suisse. Avec deux perspectives clairement affirmées: «réduire progressivement la durée légale du travail à quarante heures par semaine, avec maintien du revenu salarial» et «donner à la Confédération la possibilité de réduire davantage la durée légale du travail pour combattre le chômage».

Sur le fond, les revendications syndicales ne surprennent pas: la réduction de la durée hebdomadaire du travail a toujours été au centre des combats des organisations de salariés. Ce qui frappe en revanche, c'est la qualité de l'argumentation qui sous-tend l'offensive lancée par l'USS. Ecoutez par exemple quelques phrases de Ruth Dreifuss, secrétaire de l'USS, lors de la présentation de l'initiative à la presse le 12 septembre dernier: «(...) Les revendications concernant la durée du travail avaient aussi, dès l'origine, un caractère beaucoup plus large que de permettre «la reconstitution de la force de travail». Il s'agit d'une revendication de

La cohabitation est particulièrement douloureuse pour la gauche socialiste. Minoritaire, par vocation porteuse des espoirs de changement, elle pourrait bénéficier du soutien de ces minorités actives. Insérée dans le jeu politique, elle suscite la méfiance; harcelée par la droite qui, depuis l'entrée en récession, refuse toute concession, elle à peine à justifier de résultats positifs. Dans ces conditions elle risque fort d'être débordée, si ce n'est d'éclater.

Paradoxe. La situation dont se plaint Friedrich pourrait bien être aggravée par l'intransigeance de ses propres troupes. L'arrogance des bourgeois, creuset de la contestation tous azimuts. J. D.

liberté, d'autant plus pressante que le travail est plus contraint et plus dur. Il s'agit aussi de se donner les moyens d'organiser sa vie, de se développer, de cultiver les contacts, de militer, etc. Il s'agit enfin d'une revendication d'équité: l'accroissement de la productivité de l'ensemble de l'économie doit bénéficier aux travailleurs, notamment sous la forme de réduction de la durée du travail. L'Etat a déjà une compétence générale de politique sociale. L'initiative explicite cet objectif en relation avec la durée du travail.» Voilà une mise en perspective globale des quarante heures sous le signe de la qualité de la vie en société qui tranche avec les petits pas dans les concessions mutuelles qui font l'ordinaire des relations entre «partenaires sociaux». Peut-on espérer que la contre-attaque patronale, prévisible, se hisse à ce niveau-là et ne se borne pas à la litanie des arguments entendus depuis des décennies, chaque fois qu'il est question de diminuer le temps de travail, toujours les mêmes quel que soit l'état de l'économie (pas le moment... pour ne pas compromettre la croissance... pour ne pas accuser encore la crise... au choix!)?

Mais ce ne sont pas là les seuls accents qui frappent dans le plaidoyer syndical pour les quarante heures: on mesure aussi, sur des points considérés comme essentiels il y a quelques années, notam-

ment au moment du débat sur l'initiative des quarante heures lancée par les Organisations progressistes, des virages considérables.

Trois exemples qui parlent d'eux-mêmes, dans les textes mis côte à côté.

1. Fritz Reimann, président de l'Union syndicale, le 12 septembre, à la présentation de l'initiative: «(...) Point n'est besoin d'être maoïste pour adopter le slogan: «Il faut marcher avec les deux jambes.» C'est ce que nous avons toujours fait, en refusant de nous laisser enfermer dans la fausse alternative, tentant d'opposer la loi aux négocia-

Article 34ter, alinéa 3 (nouveau)

³ La loi pourvoit à la réduction par étapes de la durée du travail, en vue d'assurer aux travailleurs une part équitable de l'accroissement de la productivité dû au progrès technique et de créer des conditions de plein emploi.

Dispositions transitoires art. 19 (nouveau)

¹ Pour les travailleurs auxquels s'applique la loi sur le travail ou l'ordonnance sur les chauffeurs, la durée maximum de la semaine de travail est réduite de deux heures à l'expiration d'un délai d'une année dès l'adoption de l'article 34ter, alinéa 3. Elle sera ensuite à nouveau réduite de deux heures chaque année jusqu'à ce qu'elle atteigne quarante heures.

² Pour les travailleurs auxquels s'appliquent la loi sur la durée du travail, la loi fédérale sur le statut des fonctionnaires ou les dispositions spéciales pour certaines catégories d'entreprises ou de travailleurs selon l'article 27 de la loi sur le travail, la durée moyenne de la semaine de travail subit une réduction identique.

³ La réduction de la durée du travail, telle qu'elle résulte de l'application des premier et deuxième alinéas, ne peut entraîner pour les travailleurs intéressés une diminution de leur revenu salarial hebdomadaire.

⁴ Toute réduction supplémentaire de la durée du travail par la loi demeure réservée.

tions collectives. Les travailleurs de ce pays, l'économie suisse aussi, s'en sont trouvés bien.»

Jean Clivaz, secrétaire de l'USS, le 25 février 1976, dans la «correspondance syndicale», commentant les travaux du Parlement sur le texte des Poch: «(...) C'est pourquoi il importe maintenant, lorsqu'on parle de réduction de la durée du travail, d'éviter des solutions légales trop rigides qui compromettraient la mise en place ou le développement de systèmes différenciés, dans le cadre des conventions collectives ou des réglementations valables pour les agents des divers services publics.»

2. Ruth Dreifuss encore, à la présentation de l'ini-

tiative: «L'initiative propose également que l'Etat puisse réduire la durée de l'emploi pour créer des conditions de plein emploi. La réduction de la durée du travail est *une* des mesures permettant de faire évoluer parallèlement l'offre et la demande de travail, compte tenu d'une évolution technique qui bouleverse le marché du travail. C'est un instrument de politique économique structurelle, de maîtrise de l'avenir. Il ne s'agit pas seulement d'encaisser *a posteriori* les gains de productivité, il s'agit de donner à l'Etat les moyens d'une politique: réduction de la masse de travail offerte non par le biais du chômage, mais par celui de la réduction de la durée normale du travail.»

André Ghelfi, secrétaire de l'USS, dans «La Lutte syndicale» du 19 novembre 1975: «(...) Ceux qui proclament qu'une réduction rapide des horaires résorberait le chômage lancent à nouveau un slo-

gan bourré d'illusions. Dans des cas particuliers on aboutirait sans doute à des résultats, mais ils resteraient sans influence appréciable sur l'ensemble. Pour les dizaines de milliers de chômeurs, cela équivaudrait à leur couper les prestations entre l'ancien et le nouvel horaire. Un beau cadeau en vérité!»

3. Ruth Dreifuss enfin, interviewée par la «Voix ouvrière» du 15 septembre dernier: «(...) Le système des négociations est devenu plus dur — les négociations dans la métallurgie l'ont montré — le front patronal s'est durci, il fait pression sur des patrons de certains secteurs. Il faut donc organiser une riposte unitaire et interprofessionnelle des travailleurs. Mais les négociations ne sont pas dans l'impasse, ainsi la chimie, le bâtiment vont entrer en négociation et nous sommes persuadés que des progrès seront réalisés. De toute façon, nous allons

maintenir, jusqu'à la votation, la pression et poursuivre les négociations. Ce n'est pas un oreiller de paresse et cela ne signifie pas que nous allons abandonner les autres voies traditionnelles.»

Hans Mischler, président de la FTMH, au congrès de Bâle de l'USS, le 22 novembre 1975: «(...) Si le congrès décidait dès maintenant de lancer une initiative, nous aurions beaucoup plus de peine, lors des prochaines négociations contractuelles, d'imposer une réduction de la durée du travail; en effet, nombre d'employeurs diraient: attendons tout d'abord le résultat du vote sur l'initiative!» Trois changements de cap manifestes en quelques années, avec à la clef la volonté d'élargir l'horizon de la revendication des quarante heures, de ne pas en rester aux contingences syndicales; reste à faire admettre ce nouveau climat aux syndiqués eux-mêmes.

NON-VIOLENCE. TÉMOIGNAGE

Jeûne pour la vie: le choix des armes

Moi qui n'avais jamais sauté un repas de ma vie, j'ai été très fortement interpellé par l'engagement extrême des «Jeûneurs pour la vie» (cf. DP 696). J'ai décidé de m'associer (très modestement) à ce mouvement, en jeûnant deux jours avec les cinq personnes réunies au Centre Martin Luther King (CMLK) à Lausanne pour un jeûne de deux semaines. Avant même que cela puisse se savoir hors de ma famille, des inconnus m'ont téléphoné pour me proposer de participer à la formation d'un petit groupe régional de soutien. Et là comme au CMLK, j'ai rencontré des gens concernés, engagés — et des bonnes tranches!

Ce petit scénario de prise de conscience suivie d'un engagement s'est joué de nombreuses fois, un peu partout dans le monde. Ne serait-ce qu'en Suisse romande, on connaît déjà une vingtaine de «collectifs de soutien».

Qu'en est-il aujourd'hui?

Le «Jeûne pour la vie», a débuté le 6 août 1983 en vue d'obtenir le «gel des armements nucléaires». Il est arrivé à un tournant: après quarante jours, les treize premiers jeûneurs ont recommencé à s'alimenter, considérant que le sacrifice de leur vie serait inutile. Ils estiment en effet avoir obtenu des satisfactions suffisantes à deux niveaux.

D'une part, selon leur propre communiqué: «La tendance des gouvernements est à souhaiter des négociations de Genève rapides et efficaces... Il y a espoir de dialogue.»

D'autre part: «... un éveil de conscience très vif laisse présager la naissance d'un large mouvement de relais. De nombreuses personnes sont prêtes à s'engager personnellement, soit dans la mise en place de jéunes-relais de durées illimitées, soit dans toutes sortes d'actions non violentes de leur choix... Ce sont plus que des promesses. Ce sont des engagements...»

Ces engagements vont-ils durer? On le souhaite ardemment.

Quelle forme vont-ils prendre? C'est une question primordiale. En effet, j'ai cru discerner deux tendances chez ceux que j'ai rencontrés. Pour cer-

tains, le goût des actions spectaculaires, se voulant mobilisatrices de foules. Pour les autres, une volonté d'intériorisation, d'approfondissement, de transformation personnelle.

Le «Jeûne pour la vie» est un appel qui s'oppose à la folie d'un monde absurde, où la richesse des uns éclabousser la misère insoudable des autres, où notre confort excessif menace de mort nos lacs et nos forêts, où le surarmement atomique fait peser son ombre inquiétante sur la planète.

Si l'on choisit des actions spectaculaires, on utilise les armes mêmes de ce monde absurde... sans en avoir la force. Les actions de ce type sont non seulement condamnées à l'échec, mais encore elles vont dans la même direction que ce contre quoi elles veulent lutter.

Seuls les engagements profondément intériorisés ont un sens. A nous de faire durer cette arme, celle de la «petite voix intérieure» chère à Gandhi.

A. R.

PS. Pour en savoir un peu plus, pour prendre contact, pour obtenir l'adresse d'un «collectif de soutien», téléphoner au CMLK, (021) 32 27 27, permanence assurée au moins le mardi et le mercredi.